

## La FNPF dénonce les attaques contre la politique de l'eau lors de son Congrès annuel

Le 29 juin à Paris, le Congrès annuel de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF) a été l'occasion pour son président, **Claude Roustan**, d'interpeller **Mathieu Lefèvre**, ministre délégué chargé de la Transition écologique, sur les risques liés à la politique de l'eau, la situation des poissons migrateurs, le classement du silure et la régulation du cormoran.

Ce congrès s'est également tenu en présence d'**Olivier Thibault**, directeur général de l'Office français de la biodiversité, **Cécile Avezard**, directrice générale de Voies Navigables de France, **Thierry Burlot**, président du comité de Bassin Loire-Bretagne, **Pierre Medevielle**, sénateur et membre du groupe d'études « Chasse et Pêche » au Sénat, et **Daniel Labaronne**, coprésident du groupe d'études « Chasse et Pêche » à l'Assemblée nationale.

Cette rencontre annuelle a constitué un temps fort d'échanges sur les convictions portées par les pêcheurs et leur réseau associatif face aux grands défis de la politique de l'eau, de la préservation de la biodiversité aquatique et de la pêche de loisir.

### Un modèle de politique de l'eau délibérément démantelé

Alors que le Sénat a entamé le même jour l'examen du projet de **loi d'urgence agricole**, Claude Roustan n'a pas mâché ses mots : ce texte « *vise littéralement à déconstruire* » un modèle pourtant éprouvé et renforcé en 1992 et 2006. Année après année, il n'a cessé d'être remis en cause, détricoté et assoupli. Tout l'édifice de la politique de l'eau est aujourd'hui rediscuté à l'aune d'une seule préoccupation : favoriser l'appropriation catégorielle de la ressource commune.

Le président de la FNPF a rappelé que **l'eau n'était pas un bien commun comme les autres**. Elle exige un ministère dédié, une grande loi de programmation, une mutualisation, l'application du principe pollueur-payeur, une gouvernance locale, un partage équilibré et concerté, et surtout l'inscription d'un **principe au-dessus de tous les autres, celui de la sobriété**.



## Poissons migrateurs : l'urgence d'un plan national

Alors que tous les poissons migrateurs sont en danger, voire menacés de disparition pour certains, **Claude Roustan a réclamé la mise en place d'un plan national ambitieux** qui devra prévoir des mesures de restauration réelle de la continuité écologique, d'encadrement strict des prélèvements, de lutte contre le braconnage et de financement à la hauteur des enjeux.

Le président de la FNPF est revenu sur la **situation particulièrement préoccupante de l'anguille**, en rappelant la position du réseau associatif, à savoir un moratoire s'appliquant à toutes les pêches (loisir, amateur et professionnelle) et à tous les stades de vie de l'espèce (y compris la civelle). En attendant, la pêche de loisir ne doit pas être la seule sacrifiée alors que la survie de l'espèce ne dépend pas de ses efforts. Le président a ainsi remercié Mathieu Lefèvre pour son arbitrage récent d'un maintien d'une activité raisonnée de la pêche de loisir de l'anguille jaune.

## Silure : un classement inutile et contesté

Le silure a été classé le 8 juin dernier espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques sur les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Un classement que ne cautionne pas la FNPF. « *Le droit actuel permet déjà d'opérer des mesures de gestion pour remédier à des déséquilibres biologiques dûment constatés* », a fait savoir Claude Roustan.

Il a en revanche salué le refus du ministre de classer le silure en espèce exotique envahissante, ce qui aurait interdit toute remise à l'eau pour les pêcheurs.

Mathieu Lefèvre se satisfait du compromis trouvé et maintient que le gouvernement continuera de s'engager dans cette « *gestion différenciée* ».

## Reprise des tirs de régulation du cormoran : un appel entendu

Un an après l'arrêté national du 24 février 2025 autorisant la reprise des tirs de régulation, seule une dizaine d'arrêtés locaux ont suivi. La FNPF a demandé au ministre qu'il relance les administrations pour faire appliquer ce texte. **Celui-ci s'est engagé à écrire à l'ensemble des directeurs départementaux concernés.**

## Une convention renouvelée avec l'Éducation nationale



Le Congrès a aussi été marqué par la signature du renouvellement de la convention entre la FNPF et le ministère de l'Éducation nationale. Depuis 2010, cet accord permet au réseau associatif de la pêche de loisir d'intervenir auprès de près de 70 000 élèves chaque année, à travers plus de 3 500 demi-journées de sensibilisation aux milieux aquatiques.

**Avec 1,5 million de pratiquants et 68 000 bénévoles mobilisés sur le terrain, la pêche de loisir a confirmé, à l'occasion de ce Congrès, son rôle de sentinelle incontournable des milieux aquatiques.**